

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMITÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue le lundi 12 avril 2010, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

-2010-
AVRIL LE 12

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir
1- Jean-Claude Brochu
2- Isabelle Gosselin
3- Marcel Houde
4- Bruno Martin
5- Isabelle Roberge
6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-04-3570

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Vente par soumission des ordinateurs.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 1er mars 2010 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

10-04-3571

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

10-04-3572 Il est proposé par : M. Marcel Houde
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

22-02-2010	Bulletin Chambre de Commerce	Informations
22-02-2010	Communiqué Min. Affaires Municipales	Annonce octroi de plus de 8,1 M\$
25-02-2010	Sûreté du Québec	Communiqué
1-03-2010	Bulletin Chambre de Commerce	Informations
22-02-2010	Fondation Moisson Beauce	Communiqué
24-02-2010	Commission Scolaire des Appalaches	Plan triennal
5-03-2010	Le Cantonnier	Demande d'adhésion au journal
03-2010	ADMQ	Actualités
11-03-2010	Communiqué de Presse	Demande de don
03-2010	URLS Chaudière-Appalaches	Mot du Directeur
12-03-2010	UMQ	Communiqué
12-03-2010	Fédérations canadienne des Municipalités	Informations
01-04-2010	Carrefour jeunesse emploi de Frontenac	Demande de don
04-2010	Coopérative Jeunesse de Services	Informations et demande de contribution
25-03-2010	Min. Éducation, du Loisir et du Sport	Communiqué
25-03-2010	SDE	Informations
30-03-2010	SDE	Communiqué de presse
30-03-2010	UMQ	Communiqué
22-02-2010	Salon des auteurs en Appalaches	Demande d'appui
15-03-2010	Gesterra	Nomination de Maud Fillion au sein de la compagnie Gesterra
15-03-2010	Commission municipale Québec	Dépliant sur la médiation et l'arbitrage des différends
03-2010	Postes Canada	Prix communautaires de l'alphabétisation 2010
03-2010	SDE	Conférence le 24 mars 2010
01-03-2010	CLD	Rencontre le 18 mars 2010
8-03-2010	Bureau du Ministre Laurent Lessard	Annonce de la programmation des travaux routiers 2010-2011 le 8 mars 2010
01-03-2010	COGESAF	Invitation rencontre de concertation le 23 mars
25-02-2010	Maire de Disraeli André Rodrigue	Invitation conférence de presse
07-04-2010	Manoir Aylmer	Invitation

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

10-04-3573 Il est proposé par : M. Bruno Martin
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 99 923.21 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – BALAYAGE DE LA COUR DE L'ÉGLISE GRATUITEMENT

ATTENDU QUE dans la lettre du 19 mars 2010, la Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée nous demande de balayer gratuitement le sable de la cour de l'église en même temps que nous procéderons au balayage des rues.

EN CONSÉQUENCE,

10-04-3574

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte votre demande et nous effectuerons le balayage de la cour de l'église gratuitement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

ACCEPTATION LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN HOUDE

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Houde, du service incendie, nous a remis sa lettre de démission en date du 2 mars 2010.

ATTENDU QUE nous acceptons la lettre de démission de monsieur Sylvain Houde avec beaucoup de regret.

EN CONSÉQUENCE,

10-04-3575

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby remercie monsieur Sylvain Houde pour le bon travail effectué pendant ces nombreuses années de service au sein du service incendie de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

RÉINTÉGRATION CHEF ADJOINT – M. YVAN CÔTÉ

10-04-3576

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la réintégration de monsieur Yvan Côté comme chef adjoint dans le service incendie de Beaulac-Garthby.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

RESPONSABLE DES ACHATS DU SERVICE INCENDIE

10-04-3577

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme monsieur Yvan Côté, chef adjoint, responsable des achats pour le service incendie de Beaulac-Garthby. Cette résolution annule et abroge toute résolution précédente.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

RESPONSABLE DES VÉHICULES DU SERVICE INCENDIE

10-04-3578

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme M. Yvan Côté, chef adjoint, responsable des véhicules du service incendie de Beaulac-Garthby. Cette résolution annule et abroge toute résolution précédente.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

NOMINATION LIEUTENANT – M. MARC PICOTTE

10-04-3579

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme M. Marc Picotte, lieutenant du service incendie de Beaulac-Garthby.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RÈGLEMENT NUMÉRO 140-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009

Préambule

CONSIDÉRANT LES DISPOSITIONS PRÉVUES À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME;

Considérant que le règlement 116 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 27 octobre 2009;

Considérant que ce règlement permet d'implanter, en zone agricole viable, des résidences sur des terrains d'une superficie minimale de 40,47 hectares favorisant ainsi une plus grande multifonctionnalité du territoire et la rentabilisation des services municipaux tout en préservant la ressource agricole;

Considérant que la possibilité d'implanter une résidence, sur une propriété de 40,47 hectares et plus, en zone agricole viable, contribuera à contrer la sous-utilisation des terres agricoles en permettant l'installation de familles dont une partie des revenus pourrait provenir de la ressource agricole;

Considérant que conformément au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches, la municipalité entend modifier les usages permis en zones agricoles afin de faciliter le démarrage de projets agricoles de petite taille ou de productions émergentes afin de permettre l'occupation dynamique du territoire

Considérant l'urgence d'agir pour permettre la revitalisation du milieu rural et que le conseil entend débiter immédiatement ce processus en autorisant l'occupation résidentielle sur des propriétés d'au moins 40,47 hectares en zone agricole viable ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger des erreurs d'écriture qui se sont glissées dans le règlement 133-2009 ainsi que dans les feuillets 1 et 2 du plan de zonage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance régulière de ce conseil tenue le 1er février 2010;

En conséquence,

10-04-3580

Il est proposé par : M.Jean-Claude Brochu

il est ordonné et statué ce qui suit, à s'avoir :

1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

2 RÈGLEMENT AMENDÉ

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

3 DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONE, REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 3.1

Afin de corriger des erreurs d'écriture, l'article 3.1 est remplacé par le nouvel article 3.1 suivant :

3.1 Division du territoire en zones

Pour les fins de la réglementation des usages, la municipalité de Beaulac-Garthby est répartie en zones ci-après énumérées, apparaissant au plan de zonage et identifiées par les lettres d'appellation. suivantes :

ZONES RÉSIDENTIELLES	RA, RM, RC, RN
ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE	PRIO
ZONE D'AMÉNAGEMENT DE RÉSERVE	RÉSERV
ZONES COMMERCIALES ET MIXTES	C, CA, MIX
ZONES INDUSTRIELLES	I, IB
ZONES PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES	P, PU
ZONE RÉCRÉATIVE	REC-P
ZONE DE CONSERVATION	CONS
ZONES DE VILLÉGIATURE	V, VI, VA, VB, VC

ZONE AGRICOLE DYNAMIQUE	AD
ZONE AGRICOLE VIABLE	AV
ZONE AGROFORESTIÈRE	AF

**4 HABITATION SITUÉE EN ZONE AGRICOLE VIABLE (h8),
MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1.8**

L'article 4.1.8 est modifié en remplaçant le point B par le nouveau point B suivant :

B Résidence sur une propriété de 40,47 hectares et plus. Il est autorisé de construire une seule résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus et qui sont des lots vacants (sans logement) si la superficie de celui-ci ou de ces lots est, ou forme, un ensemble d'au moins 40,47 hectares. La partie affectée à des fins résidentielles ne doit jamais excéder cinq mille mètres carrés (5000 m²). Des lots sont considérés contigus même s'ils sont séparés par un chemin public, un chemin de fer ou une emprise d'utilité publique

5 ZONE INDUSTRIELLE IB, MODIFICATION DU TITRE DE L'ARTICLE 5.11

Afin de corriger une erreur d'écriture, le titre de l'article 5.11 est remplacé par le titre suivant :

5.11 Zone industrielle IB

6 CORRECTION DU PLAN DE ZONAGE 31008-Z-133-2009

Afin de corriger une erreur d'écriture, les feuillets 1 et 2 du plan de zonage numéro 31008-Z-133-2009 sont modifiés en remplaçant l'appellation de zone agroforestière AF 6, située en bordure du chemin Victoria et de la rue Saint-Jacques (Rang Centre), par l'appellation de zone agroforestière AF 8.

7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CONGRÈS 2010- INSPECTEUR MUNICIPAL

10-04-3581

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, à assister au CONGRÈS de la COMBEQ 2010.

Le congrès aura lieu les 22, 23 et 24 avril 2010 à La Malbaie au Fairmont Le Manoir Richelieu. Le coût de l'inscription au congrès est de 585.00 \$. La municipalité payera tous les frais de déplacement, repas et hébergement suite à la présentation des pièces justificatives nécessaires lors de son retour du congrès.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

10-04-3582

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer les transferts de fonds suivants:

DE	À	MONTANT
Surplus Aqueduc	HONORAIRE PROFESSIONNEL - AQUEDUC	5 080.00 \$
Incendie – Huile de chauffage	INCENDIE – ACHAT DIVERS (INSP.ÉCHELLES)	340.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPENSATION FORMATION - POMPIER

10-04-3583

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accorde au pompier une compensation de 25.00 \$ par jour pour la formation.

Le montant total de ce budget est de 1 200.00 \$ pour l'année 2010, en conséquence, nous payons jusqu'à concurrence de 48 jours de formation pour le département des incendies.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DÉBROUSSAILLAGE

10-04-3584

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre faite par Les Débroussailleurs GSL Inc., pour le débroussaillage de chemin dans la municipalité tel que décrit dans l'offre du 22 février 2010.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CONCERT'ACTION – COMMANDITE SOIRÉE BÉNÉVOLE

10-04-3585

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte d'offrir le vin d'honneur pour un montant de 90.00 \$ lors de la soirée des bénévoles soit le jeudi 22 avril 2010 afin de récompenser les bénévoles de leur précieux travail.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CONCERT'ACTION – LOCATION SALLE DES LOISIRS GRATUITEMENT

10-04-3586

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la demande de Concert'Action pour la location de la salle des loisirs gratuitement lors de cette événements.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INFOTECH - BANQUE D'HEURES

10-04-3587

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte le contrat de service avec Infotech pour une banque d'heures de 14 heures. Le montant de cette dépense est de 980.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

10-04-3588

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby participe à l'activité une naissance, un arbre pour l'année 2010. Lors de cette activités chaque bébé recoit un arbre offert par la Société d'Horiculture et d'Écologie de Disraeli, son arbre généalogique réalisé par la Société Historique de Disraeli et un certificat.

Le montant des dépenses est de :

- Un montant de 30.00 \$ pour financer la réception civique qui suivra la remise des arbres aux familles lors de l'activité de clôture le 30 mai 2010.
- Le coût du certificat de bienvenu (6.00 \$/certificat) remis par chaque municipalité à chacun des poupons de son territoire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby est considérée comme une communauté locale présentant un indice de développement négatif.

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a été jugée en situation de vulnérabilité et ce à partir d'indicateurs socio-économiques et d'indicateurs de santé et de bien-être.

ATTENDU QUE le développement économique est la clé de l'autonomie locale.

EN CONSÉQUENCE,

10-04-3589

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mette sur pieds un comité de développement économique à Beaulac-Garthby. Ce comité serait composé de six membres dont deux membres élus et de quatre membres non élus qui ont été ou sont impliqués dans la vie économique.

Ce comité du conseil municipal aura comme mandat :

- Établir un plan de développement stratégique du développement local de façon à favoriser ce développement dans la municipalité de Beaulac-Garthby.
- Stimuler le développement économique en proposant un environnement favorable à l'implantation de commerces et d'industries dans la municipalité en application au plan de développement stratégique présenté.
- Stimuler le développement économique en favorisant l'émergence d'entreprises et la création ou le maintien d'emplois viables.
- Stimuler le développement économique en facilitant l'implantation d'industries et de commerces dans la municipalité dans la mesure de son mandat.

Rejeté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Pour	Contre
Isabelle Roberge	Isabelle Gosselin
Jean-Claude Brochu	Marcel Houde
	Bruno Martin
	Marc Baillargeon

DEMANDE AU FOND DE DIVERSIFICATION

10-04-3590

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande une aide financière au Fond de Diversification dans le cadre d'une enquête socio-économique, culturelle et projectionnelle auprès de la population de la Municipalité de Beaulac-Garthby. Dans le but de découvrir les désirs de la population en regard des ses objectifs de développement économiques, touristiques, social, familial et culturels.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MRC DE APPALACHES - MANDAT MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE

10-04-3591

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la MRC des Appalaches pour effectuer une modification à notre règlement de zonage no. 133-2009 en référence avec notre dossier de monsieur Henry Lesly Thelisma. Que l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet explique la modification de zonage à l'aménagiste de la MRC des Appalaches, monsieur Jacques Thibodeau dans le but de permettre la restauration dans le secteur RA5.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT AVISEUR LÉGALE – ME BERNADETTE DOYON

10-04-3592

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Me Bernadette Doyon pour la rédaction de deux règlement d'emprunt et l'échéancier pour les travaux dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites. Les tronçons qui ont été acceptés sont la rue Archambault et la Rue Beaulac.

Le montant de cette dépense est de 500.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

10-04-3593

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de avril 2010 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Opérer l'usine d'épuration.
3. Opérer la station de pompage.
4. Visite des permis.
5. Entretien des chemins d'hiver.
6. Entretien des cours d'hiver.
7. Inventaire installation septique.
8. Recherche en eau.
9. Dossier programme PRECO
10. Passer la niveleuse
11. Travaux entretien des chemins – Gravier de place en place.
12. Entretien des quais et installation, si lac dégelé.
13. Installation du brise-lame, si possible.
14. Balayage des rues du village, trottoirs, intersections rurales et parc provincial.
15. Émonder arbre parc (voir budget 2010).
16. Kiosque rampe d'accès.
17. Barrières et clôture, réservoir.
18. Estimer chemin Longue-Pointe Sud.
19. Réinstaller toit sur table de pique-nique.
20. Réparer gazebo.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet est en vacances.

AFFAIRES NOUVELLES :

1. DONATION D' ORDINATEUR AU ASSOCIATION

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby ont fait l'acquisition de deux (2) ordinateurs neufs pour l'administration de la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a maintenant deux (2) ordinateurs usagée en inventaire.

10-04-3594

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby donne les deux (2) ordinateurs usagés à une association présente dans la municipalité.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-04-3595

Il est proposé par : M Isabelle Gosselin

Que l'assemblée soit levée à 8 heures 41 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Loïc Lenoir, maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.